

PROCES - VERBAL 4/2007

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 27 JUIIN 2007 à 18H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| • Présences | 2 |
| • Communications du Bureau | 2 - 4 |
| • Communications de la Municipalité | 5 - 7 |
| • Motions et interpellations | 7 - 8 |
| • Ordre du jour : | |
| - Préavis 10/2007 COMPTES 2006 - COMMENTAIRES ET ANALYSES 2006 | 8 - 17 |
| - ELECTION DU (DE LA) PRESIDENTE POUR LA PERIODE DU 1 ^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008 | 18 - 19 |
| - Préavis 11/2007 RAPPORT DE GESTION 2006 | 19 - 24 |
| - ELECTION DU (DE LA) 1 ^{ER} (1 ^{ère}) VICE-PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1 ^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008 | 25 |
| - ELECTION DU (DE LA) 2 ^{ème} VICE-PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1 ^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008 | 26 |
| - MOTION DE MONSIEUR MICHEL AGUET « SUR LES TARIFS DE L'ELECTRICITE DE PULLY » | 27 - 28 |
| - ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) POUR LA PERIODE DU 1 ^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008 | 28 - 29 |
| - ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) SUPPLEANTS (TES) POUR LA PERIODE DU 1 ^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008 | 29 |
| - INTERPELLATION DE MADAME LA CONSEILLERE ANNIE MUMENTHALER SUR LE PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE PULLY | 29 - 32 |

| | |
|---|---------|
| - PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS | |
| - Monsieur Michel AGUET « Construction à l'av. C.-F. Ramuz 90 » | 32 - 33 |
| - Monsieur Alexis BALLY « Projet d'agglomération Lausanne-Morges » | 33 |
| - Madame Isabelle KRENGER « Adresses des habitants de Pully » | 33 |
| - Madame Jennifer GENDRE « Séances entre la Municipalité et les présidents de groupes et de partis » | 33 - 34 |
| - Madame Isabelle KRENGER « Travaux dans le parc l'Emilienne » | 34 - 35 |
| - Madame Marianne HEFHAF « Cartons de vote » | 35 |
| - Discours de Monsieur le Syndic | 35 - 36 |
| - Discours du Président | 36 - 37 |

A 18h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 73 présents, rejoints par 12 retardataires. Le quorum est donc atteint selon l'article 55 de notre règlement du Conseil communal et le Président ouvre cette séance en implorant la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Les 15 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Christine SORENSEN ; Valérie ANNEN ; Suzanne TRACHSEL ; Catherine ZWAHLEN ; Cornelia GABRIS ; MM. Philippe WEBER ; Léopold CORDEY ; Eric STIERLI ; Lanfranco GAZZOLA, Christian COCHARD ; Frank MONNIER ; Jean-Luc DUVOISIN ; Tibor GYURUSI ; Christophe RANDIN ; Paolo BARACCHINI.

Les Conseillères et Conseillers suivants se sont annoncés avec un petit peu de retard. Il s'agit de Mme Catherine LAMMERS ; M. Daniel WURLOD.

Le Président a le plaisir de saluer les personnalités suivantes, qui nous font l'honneur d'assister à nos débats : M. Nicolas CONRAD, ancien député.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :
M. Jacques HALDY, député ; M. Gérald FONTANNAZ, Président du Conseil communal de Paudex.

Le Président a le plaisir de saluer le représentant de la presse Monsieur Georges Nippel du Régional.

Le Président constate un public très nombreux, et remercie les personnes pour leur présence et leur intérêt pour les discussions et les délibérations du Conseil.

Le Président informe le Conseil que la secrétaire Madame Jacqueline Vallotton n'a pas pu terminer le procès-verbal dans les temps, par conséquent il sera approuvé lors de notre prochain Conseil. C'est-à-dire le 12 septembre prochain.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président rappelle, comme je vous l'avais annoncé lors de notre précédente séance des petits changements ont été mis en œuvre. Les rapporteurs des commissions se tiendront désormais entre notre secrétaire et les scrutateurs. De même, vous trouverez chacun à votre place des petits cartons orange que vous aurez à lever lors des votes. Nous verrons si ça provoquera une révolution orange comme dans certains pays. J'aimerais remercier ici la Municipalité et le secrétariat et les personnes qui mettent en place la salle d'avoir permis une mise en œuvre rapide de ces changements.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Conseil communal a été représenté par le Président :

- 24 mai 2007 A la mis journée, votre Président à participer à la journée « L'Arnold s'expose, organisé par l'Etablissement secondaire de Pully au collège Arnold Reymond. Puis à l'excellent repas servit par les élèves de l'option cuisine, concoqué à cette occasion. Nous avons eu l'occasion ensuite de visiter les différents ateliers et expositions mis sur pied par les élèves de l'établissement sur le thème « les cinq sens ».
- 24 mai 2007 En soirée, le Président a assisté avec grand plaisir au concert de l'option « Atelier chansons » donné à l'Octogone par une cinquantaine d'élèves du collège Arnold Reymond préparé de façon magistrale par Madame Dominique Rosset et Monsieur Jacques Bevilaquoi leurs professeurs de musique.
- 25 mai 2007 Partie officielle de la course à travers Pully à la cave communale du Prieuré. J'ai ensuite mouillé ma chemise, façon de parler, et il n'était pas difficile de la mouiller ce jour là avec la température qu'il faisait et j'ai participé à la course des 10 kilomètres. Cette course a à nouveau battu son record de participant avec plus de 1'700 coureurs. Un grand merci au comité d'organisation qui permet une fois l'an à un grand nombre de Pulliérans de se retrouver au centre de notre ville.
- 30 mai 2007 Le Président a assisté à la signature de la convention définissant les engagements des partenaires dans le cadre de l'étude du schéma directeur de l'Est Lausannois. Cette séance de signatures se tenait au château de Lutry. Cette convention a été conclue entre les communes de Belmont – Lutry – Paudex – Lausanne et Pully et s'intègre au PALM, qui comme chacun le sait est le Plan d'agglomération Lausanne-Morges.
- 30 mai 2007 Le Président a assisté à l'assemblée générale de la SCHP, (Société coopérative d'habitations de Pully) au foyer de la Maison Pulliérane.
- 1^{er} juin 2007 Le Président a participé avec d'autres membres du Conseil à la fête du sauvetage de Pully au port de Pully. Comme chaque année un bateau du Conseil communal a participé au concours de canots à rames et cette année, je dois dire qu'il s'est extrêmement bien défendu, puisque contrairement à une habitude prise ces dernières années nous avons largement évité les toutes dernières places et nous avons terminé à la 11^{ème} place sur 15 bateaux. (*le Conseil applaudit*). Notre retard sur le premier bateau, celui des pompiers – il s'agit toujours d'équipe mixte, je le précise – se montait à 36 secondes alors que nous avons 47 secondes d'avance sur le dernier bateau. Encore un grand merci à celles

- et ceux qui n'ont pas hésité à se mouiller en venant ramer sur le bateau du Conseil.
- 6 juin 2007 Le Président a participé ici même à la conférence et au débat organisé par le groupe Les Verts au sujet des OGM. Ceci après l'annonce de l'essai en pleine terre sur le territoire pulliéran à la station fédérale d'essais du Caudoz. Nous en reparlerons tout à l'heure.
 - 9 juin 2007 Le Président a eu le privilège de participer au concert de Stéphane Eicher à l'Octogone, organisé dans le cadre du festival d'« entre deux » Concert précédé d'un apéritif offert par la Municipalité. Ce qui l'a malheureusement empêché ce fameux samedi 9 juin 2007 d'assister à la kermesse de la paroisse catholique.
 - 13 juin 2007 Le Président a participé au repas de soutien du Pully-football qui se déroulait ici même dans cette salle.
 - 23 juin 2007 Le Président a assisté à l'inauguration du nouveau terrain synthétique de Rochettaz et ensuite une équipe du Conseil communal a vaillamment participé au tournoi mixte de football à six organisé par le Pully-football dans le cadre de son traditionnel tournoi international junior D. Cette équipe composée de votre secrétaire, de votre deuxième vice-président et de votre serviteur renforcée par quelques jeunes a remporté la 7^{ème} place du tournoi à l'arrachée et aux penalties, face à l'équipe des dames de la buvette.
 - 28 juin 2007 Le Président aura le plaisir de participer à l'apéritif du Club Nautique au port de Pully.

1.1.2. CORRESPONDANCE

Le Président a reçu copie d'une lettre datée du 12 juin 2007 et signée par un résident de la Tour-de-Peilz, Monsieur Gérald Eveling, faisant suite à l'annonce du projet d'expérimenter la plantation d'OGM en plein champ à la station de recherches agronomiques du Caudoz. Dans cette lettre Monsieur Eveling interpelle la Municipalité et le Conseil communal de Pully. Le Président lit quelques extraits de cette lettre. *Le soussigné considère qu'il est actuellement nécessaire de procéder à un état des lieux exact avant l'utilisation des OGM sur et aux abords immédiat de la parcelle suggérée. Puisque son état sanitaire concerne l'avenir de toute l'agriculture, de l'alimentation et de la santé de tous les citoyens vivants en Suisse. Dès lors c'est sous le bénéfice de ces observations que le soussigné vous demande, Mesdames et Messieurs, d'envisager de retarder la prochaine décision de culture de tous les produits désignés comme OGM, voire l'autoriser avec la plus grande circonspection. Votre Municipalité serait bien intentionnée notamment de faire le point sur la légalité des essais en rapport avec les principes du droit, de la compatibilité des directives européennes et du principe de précaution retenue par la charte de l'environnement européen, ainsi que par le dispositif législatif suisse.* Comme vous le savez notre Municipalité a déjà fait une communication à ce sujet lors de notre dernière séance du Conseil. Et comme nous avons pu le réentendre lors de l'intéressante séance d'information et de débat organisé le mercredi 6 juin, cette même Municipalité n'a aucun pouvoir de décision dans cette affaire et elle nous avait dit qu'elle suivrait cette affaire avec attention.

1.1.3. VOTATIONS FEDERALE & CANTONALES DU 17 JUIN 2007

Résultat des votations (voir annexe 1)

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

Vous avez trouvé sur vos tables un petit dossier préparé, il s'agit de communiqués de presse au sujet des intentions de la Municipalité en ce qui concerne l'utilisation du budget 2007 et de la suite, ainsi que des extraits de journaux et enfin avec une copie du programme Powerpoint qui a été présenté à la presse. Je pense que ces documents complètent utilement tout ce qui a pu être dit et écrit et notamment la réponse que fait la Municipalité à Monsieur Fred Oscar PFISTER.

Madame Maria-Chrystina CUENDET demande la parole :

Ceci est une réponse au vœu N° 4 de 2005 de la Commission de gestion qui disait ceci : La Commission gestion a émis le vœu dans son rapport relatif à l'exercice 2005 que la Municipalité étudie la possibilité de déléguer la gestion du réfectoire, afin d'améliorer le contrôle des coûts. Le service de la Sécurité sociale et jeunesse a entrepris une première analyse. Le réfectoire secondaire de Pully présente un coût annuel de CHF 125'000.--, dont une partie est facturée aux communes de l'arrondissement scolaire. Il dispose d'une offre variée de repas complets et restauration rapide, comparable aux libres services de la place. De plus, il permet à de nombreux élèves de disposer d'un lieu d'accueil surveillé au cours de la journée pour y prendre une collation, un pique-nique ou travailler. Le service s'est intéressé à l'expérience réalisée à Morges qui est souvent citée en raison de son système de réservation intégré et son offre alimentaire de qualité. Une première analyse a mis en évidence :

- Un système de réservation des repas par détecteur biométrique (empreinte) ;
- Toute transmission d'argent est évitée ;
- Une offre limitée à deux menus dont un est labellisé fourchette verte ;
- Une petite restauration disponible dans deux snacks proches du réfectoire ;
- Un coût annuel apparemment plus avantageux auquel il convient d'ajouter un investissement d'aménagement du réfectoire et d'installation informatique d'une certaine importance.

Nous constatons que le système de Morges se concentrant sur l'offre de menus est une incitation réussie à la consommation des menus complets chauds. Fort de ce constat, le service de la sécurité sociale et jeunesse poursuit son analyse en vue d'un réfectoire qui remplisse à la fois les exigences de gestion optimale des coûts et de promotion d'une alimentation saine de la jeunesse. Il entend terminer ses travaux pour proposition à la Municipalité en fin 2007. Le Conseil communal sera informé des suites apportées.

Réponse aux questions de Monsieur le Conseiller communal Jean-Philippe CLAVEL :

Monsieur le Conseiller Jean-Philippe CLAVEL nous a fait part lors de la séance du Conseil communal du 23 mai 2007 de plusieurs questions relatives aux nouveaux tarifs des colonies et camps organisés par la ville de Pully au Homme-Ecole des Mosses. En préambule aux questions posées par Monsieur CLAVEL, nous souhaitons préciser que les modifications des prix des colonies et camps au Home-Ecole des Mosses sont le résultat d'un travail d'analyse qui a commencé en automne 2006. L'objectif de ces modifications était de mieux couvrir les frais réels et de nous aligner sur les offres similaires d'autres communes et organismes. Les camps et colonies sont une véritable institution pour la ville de Pully. Ils ont compté pour des générations d'enfants et apportent un soutien indéniable aux familles. Depuis les relâches de février 2007, le système forfaitaire remplace l'ancien barème des prix basés sur les revenus imposables. Pour les colonies, l'ancien système par barème qui portait le prix moyen à CHF 22.-- par

jour a été remplacé par le forfait journalier de CHF 50.-- par jour. Rappelons que le coût effectif par jour de colonie ou camps est de CHF 141.-- ce qui implique une participation de la ville de Pully très importante de CHF 91.-- par jour pour les colonies. Pour les camps de février et d'automne, l'ancien système par barème aux prix moyen de CHF 29.- a été remplacé par un forfait journalier à CHF 60.--. Pour les camps de février, environ 15% des familles ont fait appel aux aides individuelles ciblées selon leurs revenus ce qui a abaissé la participation effective journalière à CHF 54.--.

Réponse aux questions :

1) Quelle est l'incidence financière de cette adaptation des prix du Home-Ecole des Mosses ?

- A combien se montent les recettes annuelles supplémentaires escomptées liées aux colonies et camp d'automne ?

- A combien se montent les recettes annuelles supplémentaires escomptées liées à l'école de la Montagne ?

Les recettes supplémentaires sont de CHF 21'000.—pour les Mosses (camp d'été CHF 13'000, camps d'automne et de février CHF 8'000). Ces données tiennent compte des aides financières ciblées qui concernent environ 15% des enfants inscrits.

L'école à la Montagne, qui fait partie du programme scolaire durant les 30 semaines scolaires, n'a pas fait l'objet d'augmentation de prix. La semaine est facturée aux parents à CHF 130.--, somme à laquelle sont ajoutés CHF 40.-- en hiver pour les abonnements de ski.

2) Quels sont les tarifs en vigueur pour les camps et l'Ecole à la Montagne des communes suivantes ?

- Lausanne

- Paudex

- Belmont

- Lutry

Les tarifs colonies des communes voisines s'établissent comme suit :

- Lausanne pratique le système du barème selon revenu de CHF 18.-- à 50.-- par jour

- Lutry et Paudex offrent des vacances pour la somme de CHF 45.—par jour, un montant de CHF 11.—par jour étant à charge du comité bénévole de la Fête des vendanges.

- Belmont n'organise pas de colonie. Les enfants de Belmont peuvent bénéficier de l'offre de Pully avec un prix journalier majoré de CHF 15.--, comme c'est le cas pour les autres communes.

Au prix de CHF 50.-- par jour à Pully, les prix des colonies aux Mosses sont supérieur de CHF 5.-- par jour par rapport aux offres de Lutry et de Paudex. Aux Monts-de-Pully, les colonies étant au prix de CHF 40.--/jour, le niveau de prix est inférieur de CHF 5.-- par jour. Les prix pratiqués à Pully peuvent donc être considérés comme relativement équivalents aux communes voisines. Lausanne applique des prix selon un barème basé sur les revenus que Pully compense par l'aide ciblée aux familles. Les organismes de soutien à la jeunesse quant à eux pratiquent des prix journaliers de CHF 46.-- à CHF 90.--.

En raison particulièrement des coûts élevés, il y a peu de communes qui proposent des camps de ski. Lutry, Belmont et Paudex n'en organisent pas. Les prix pratiqués par les Villes de Morges, Vevey et Renens se situent entre CHF 54.-- et 65.--. Ils sont donc comparables à ceux pratiqués par Pully.

Pour ce qui concerne l'Ecole à la Montagne, la participation des parents de CHF 26.-- par jour (130.-- pour la semaine de 5 jours) peut être considérée comme un prix standard extrêmement bas, possible grâce à une forte contribution communale de CHF 104.--. L'offre de l'Ecole à la Montagne est une recommandation du programme scolaire qui, en raison de son coût, se révèle être librement appliquée par les communes. Les communes

de Paudex, Belmont et Lutry étant rattachées aux Ecoles de Pully, l'Ecole à la Montagne est facturée aux parents CHF 130.-- comme à Pully. Une analyse comparative des prix pratiqués dans les diverses autres communes est en cours.

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par le 2^{ème} alinéa, article 52 de notre règlement du Conseil communal. Toutefois suite à notre séance du 23 mai 2007, il se doit de soumettre au Conseil une modification de l'ordre du jour qui nous est imposé par l'article 68, alinéa 3 de notre règlement du Conseil communal. En effet, Madame la Conseillère Annie Mumenthaler avait développé une interpellation à laquelle la Municipalité doit apporter une réponse, puisque à l'article 68 que je cite : *La Municipalité répond immédiatement ou au plus tard dans la séance suivante.* Le Président propose par conséquent de modifier notre ordre du jour de la manière suivante : en y ajoutant un point 9 nouveau où nous traiterons de la suite de l'interpellation de Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER sur le portefeuille d'assurances de la Ville de Pully. Le point 9 « Propositions individuelles et divers » devenant notre nouveau point 10.

Aucune autre modification n'est demandée. Le Président fait voter ce nouvel ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition, il est accepté.

Le Président passe à l'ordre du jour.

1. **Préavis 10/2007 COMPTES 2006 - COMMENTAIRES ET ANALYSES 2006**
Commission des finances
2. **ELECTION DU(DE LA) PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1^{er} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008**
3. **Préavis 11/2007 RAPPORT DE GESTION 2006**
Commission de gestion
4. **ELECTION DU (DE LA) 1^{er} (1^{ère}) VICE-PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1^{er} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008**
5. **ELECTION DU (DE LA) 2^{ème} VICE-PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1^{er} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008**
6. **MOTION DE MONSIEUR MICHEL AGUET « SUR LES TARIFS DE L'ELECTRICITE DE PULLY »**

Président : M. Lilian GEOFFROY,

Membres : Mmes Nelly GENILLARD-RAPIN, Nicolette PANIZZON, MM. Michel AGUET, Alexis BALLY, Sébastien FAGUE, Philippe HEBEISEN, Gérard MIELI, Jean-Baptiste RUSCONI, Daniel WURLOD

7. **ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) POUR LA PERIODE DU 1^{er} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008**
8. **ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) SUPPLEANTS(ES) POUR LA PERIODE DU 1^{er} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008**
9. **INTERPELLATION DE MADAME LA CONSEILLERE ANNIE MUMENTHALER SUR LE PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE PULLY**
10. **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.**

3.1. Préavis 10/2007 COMPTES 2006 – COMMENTAIRES ET ANALYSES 2006

Avant d'entamer la discussion sur cet important rapport 10/2007 et le rapport de gestion 2006 que nous traiterons au point 3 de notre ordre du jour, le Président rappelle que nos délibérations sont régis par l'article 111 du règlement du Conseil communal. Selon l'alinéa 4 de cet article : *La délibération se termine par un vote sur le rapport de la Commission des finances et le rapport de la Commission de gestion, pris dans leur ensemble.* D'autre part selon l'alinéa 1 de l'article 111 : *Il n'est pas donné lecture des rapports de la Commission des finances et de la Commission de gestion.* En effet conformément à l'article 110 du règlement chacun de vous a reçu ces rapports 10 jours avant le Conseil de ce soir.

Le Président invite Madame Muriel THALMANN, rapporteur de la Commission des finances, à venir lire les conclusions de son rapport (voir archives), et si nécessaire, à les compléter par des commentaires.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur le Conseiller Christian POLIN demande la parole :

Faut-il se réjouir qu'un verre soit à moitié vide ou à moitié plein. La rapportrice de la Commission des finances nous a présenté un verre à moitié vide, je vais essayer de vous présenter un verre à moitié plein. L'examen des comptes 2006 démontre clairement que le résultat est bon, voir excellent. Les fonds propres de la commune, tels qu'ils figurent au bilan de la page 53, progressent de 7 millions. Comment cela ? Les réserves ont augmenté de 6,9 millions. Le découvert ou plutôt le pseudo découvert est réduit de 100'000 francs. Le résultat économique réel est donc un bénéfice. Je dis bien, pseudo découvert, car le total des réserves est de 26,7 millions toujours dans ce bilan de la page 53, alors que le découvert est lui de 16,3 millions. Il est plus que compensé. Il est annulé par les réserves de la commune. Parallèlement, la situation de trésorerie s'est améliorée, la dette globale était de 131 millions au 31 décembre 2005. Elle est toujours à ce chiffre au 31 décembre 2006. Mais, il faut relever que les comptes de trésorerie CCP et banques présentent une amélioration de 6 millions, ainsi la dette nette de Pully a diminué de 6 millions entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006. Enfin, comme le reconnaît la Municipalité en pages 1 et 2 de son rapport, le marge brut d'autofinancement, qui est la différence entre le total des charges et le total des recettes a été de 9 millions de francs en 2006. Les constats suivants peuvent donc être fait. Contrairement au catastrophisme de la Municipalité, l'exercice 2006 est bon. Les référendaires et les 64 % des électeurs de Pully ont eu raison de ne pas céder à l'humeur de moment et de tenir bon. Deuxièmement cet exercice dégage une marge d'auto financement confortable affectée à l'augmentation des

fonds propres de notre ville. Troisièmement, comme Monsieur notre Syndic l'a annoncé à la presse la semaine passée et notre Conseil ce soir par le communiqué qui nous a été remis, la volonté d'économies de la Municipalité est affirmée. Je m'incline devant cette volonté et je la loue. A notre Conseil de manifester par sa prudence la même volonté d'économie et d'appuyer sans faillir notre Municipalité dans cette voie. Je louerai aussi la volonté de la Municipalité de céder des actifs pour réduire notre dette et ainsi faire sien ce principe qu'elle condamnait il y a quatre ans. Quand la situation est difficile on vend les châteaux et on garde les fermes. Merci, Monsieur le Syndic d'avoir finalement sélectionné quelques châteaux.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

J'aimerais juste préciser quelques petites choses, la situation de l'exercice 2006 est effectivement très favorable, mais elle est due quand même à des circonstances exceptionnelles. Ce n'est pas tous les jours que l'on vend des actions et ce n'est pas tous les jours, aussi, que l'on fait un rattrapage de plus 4 millions à l'impôt à la source. Si ces deux événements ne s'étaient pas produits, on ne pourrait pas chanter victoire comme Monsieur Christian POLIN l'a fait tout à l'heure. La deuxième chose c'est la vente des actifs, mais la vente des actifs immobiliers c'est une chose, mais il faut savoir et dans quelles circonstances, pour l'instant on ne peut pas se prononcer sur le principe même de cette vente, puisqu'on ne connaît pas l'objet et nous nous réservons de revenir sur ce point ultérieurement.

Monsieur Fred Oscar PFISTER demande la parole :

J'aimerais d'abord remercier Monsieur le Syndic de nous avoir complété les papiers reçus à la maison par une feuille complémentaire. J'ai bien entendu l'étudier de très près, mais je me permets de faire quelques remarques tout de même à la réponse écrite dans les comptes. Notre groupe est surpris que la Municipalité persiste à considérer le transfert de charges au Canton comme mesure d'économie, c'est certes, une économie mais qui découle en rien d'une mesure ou d'une volonté d'économie de la part de la Municipalité. C'est une obligation cantonale et notre commune s'y est pliée, comme toutes communes. Nous sommes satisfaits des économies faites en postes de travail et saluons la démarche de la Municipalité dans ce contexte particulièrement sensible. Notre groupe est particulièrement inquiet en ce qui concerne la deuxième question posée dans l'interpellation, car aucune mesure supplémentaire n'est mentionnée dans la réponse de la Municipalité. C'est d'autant plus troublant que nous sommes à la veille de la deuxième partie de l'année 2007 déjà, nous attendons un plan concret d'économies de la part de la Municipalité pour la rentrée septembre. Qu'il me soit permis en tant qu'ancien petit patron de rappeler que dans ce contexte quelques éléments de base pour réussir cet exercice, à savoir : rejet de dépenses exagérées dues au perfectionnisme coûteux et la profusion de mesures réglementaires. Vouloir et savoir faire face à l'image de démantèlement ce que certain milieu n'hésite pas à coller sur toutes modérations de dépenses. Jeter un regard au-delà de la commune, pour voir comme d'autres administrations communales Nyon, Morges, Vevey, Lutry par exemple font face aux dépenses incontrôlées dites, incontrôlables. Mettre un frein à la démocratie débordante et accablante, toutes nouvelles mesures du genre doivent impérativement améliorer ou faciliter les pratiques et structures déjà en place, si non elle n'a pas de raison d'être.

Le Président remercie Monsieur Fred Oscar PFISTER pour son intervention, mais rappelle tout de même que nous reparlerons de son interpellation dans la suite de nos débats et de la suite sur le fond, puisque nous devons effectivement terminer le traitement de cette interpellation.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

De mon côté aussi j'aimerais tempérer l'optimisme de Monsieur le Conseiller Christian POLIN qui bien sûr ne peut faire autrement que de se louer d'avoir lancé le référendum. Il y a plusieurs projets qui sont gelés actuellement, notamment en matière de protection de l'environnement. Il y a eu une diminution des prestations, dont il est encore difficile d'évaluer les effets, mais les premiers signes de mécontentement apparaissent. En suite, il y a le degré de satisfaction du personnel de la commune, qui faut aussi considérer. Donc, je serais très réservé quant à l'optimisme de Monsieur le Conseiller Christian POLIN.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je dois dire que j'ai eu petit pincement sur la nuque en entendant Monsieur le Conseiller Christian POLIN, parce que depuis pas mal d'années, ça fait cinq ans que je suis Syndic, c'est la première fois, je le souligne, qu'il distribue autant de lauriers à la Municipalité. Mais, j'aimerais quand même intervenir parce qu'il y a un certain nombre de choses qui sont, c'est un amalgame. Je fais simplement remarquer à l'assemblée que effectivement les comptes 2006 sont bons, mais que Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD l'a rappelé, c'est trois éléments, c'est les économies sur les biens, investissements et marchandises, c'est 1 million, ce n'est pas rien. C'est les ventes d'actions de la CVE. Et puis c'est le rattrapage de l'impôt à la source. Sans ça, Mesdames et Messieurs, nous serions pratiquement dans la cible du budget déposé, c'est-à-dire avec un déficit de 7 millions. J'aimerais quand même rappeler à cette assemblée que le référendum a été contre l'arrêté d'imposition 2007 et non pas sur les comptes 2006, et nous discutons maintenant sur les comptes 2006 qui ont vu des rentrées fiscales à hauteur de 69 points et non pas de 73 points. Donc je crois qu'il faut quand même garder un petit peu les pieds sur terre. Maintenant, j'aimerais quand même dire, avec un petit sourire, que malheureusement ce que nous allons vendre ou mettre en vente c'est des fermes, parce que comme j'ai eu l'occasion de dire nous n'avons pas de château. Alors, voilà ce que je tenais à dire à l'entrée en matière, en souhaitant que le bon état d'esprit lancé par Monsieur le Conseiller Christian POLIN persiste et que vous acceptiez ces comptes.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, le Président communique de quelle manière il va conduire les débats, ceci, bien entendu, en conformité avec l'alinéa 3 de l'article 111 de notre règlement du Conseil. Après la lecture des conclusions de la Commission des finances, le Président constate qu'il n'y a pas de désaccord entre la Commission et la Municipalité et par conséquent il n'y aura votation que si la discussion est demandée sur un point ou sur un autre. Il attire aussi l'attention sur le fait que les pages bleues des deux fascicules qui sont présentés, sont purement des pages d'informations et qu'elles ne donneront pas lieu à délibération. Par contre, la possibilité est donnée à chacune et chacun de poser des questions à ce sujet à la Municipalité. Nous examinerons les différents documents présentés par la Municipalité dans l'ordre suivant : Tout d'abord, nous aborderons les chapitres 1 à 5 du préavis municipal. Nous traiterons ensuite de la brochure intitulée « Comptes - Commentaires et analyses 2006 », puis nous examinerons, chapitre par chapitre, la brochure intitulée « Comptes 2006 ». Et nous reviendrons enfin au préavis pour terminer le traitement de l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER. Pour conclure nous examinerons les conclusions du préavis et celles de la Commission des finances et procéderont à un premier vote intermédiaire sur les

comptes. Comme le Président l'a mentionné précédemment, sans intervention d'un membre du Conseil, chaque rubrique, page ou chapitre sera considéré comme accepté. En cas de discussion sur une rubrique, il fera voter la page, le chapitre concerné. Le rapporteur de la Commission des finances, Madame Muriel THALMANN reste bien entendu à disposition du Conseil pour toute question, ou dans le cas où l'opinion de la Commission des finances serait sollicitée. Si un membre du Conseil souhaite s'exprimer, il le prie d'indiquer clairement le numéro de la page et le numéro du compte sujet duquel il souhaite intervenir. Une fois un chapitre passé en revue nous ne reviendrons en aucun cas en arrière pour rouvrir une discussion à ce sujet.

Le Conseil accepte cette façon de procéder.

Le Président ouvre la discussion sur le fond et demande à chacun de prendre le préavis municipal pour commencer, chapitre par chapitre.

Chapitre 1 - Préambule (pages 3 et 4)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2 – Analyse des charges de fonctionnement (pages 4 à 19)

Chapitre 2.1. – Charges maîtrisables (pages 4 à 7)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2.2. – Charges non maîtrisables (pages 8 à 14)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2.3. – Charges internes (pages 15 à 17)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2.4. – Analyse des charges – récapitulation (page 18)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 – Analyse revenus de fonctionnement (pages 19 à 26)

Chapitre 3.1. – Les revenus fiscaux (pages 19 à 23)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3.2. – Les revenus non fiscaux (page 23)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3.3. – Les revenus internes (page 24)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3.4. – Analyse des revenus – récapitulation (pages 25 et 26)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 4 – Analyse des charges et des revenus – récapitulation (page 27)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 5 – Autofinancement (pages 28 et 29)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Le Président rappelle que nous voterons sur l'ensemble du préavis à la fin la discussion sur les comptes et nous allons passer à la brochure « Comptes 2006 – Commentaires et analyse » que je vous prierais de prendre en main. Le Président rappelle que nous allons commencer par les pages en chiffres romains.

Commentaire général (pages I et II)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Boucllement des comptes 2006 (pages II et III)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Analyse du résultat des comptes 2006 (pages III à IV)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Emprunts à moyen et long terme (page V à VI)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Dépenses d'investissements en 2006 (page VII)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Fonds de réserves, fonds divers (page VII)

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Je me dois quand même d'intervenir pour rappeler à Monsieur le Conseiller Christian POLIN que l'augmentation des réserves ont été nécessitées par des risques réels sur des débiteurs notamment pour des débiteurs fiscaux. Toute société, même commerciale se doit d'adapter ses réserves en fonction de la réalité économique, notamment des risques courus sur débiteurs. Il en est de même pour la réserve pour intérêts courus dont vous avez eu connaissance par la page 16 du document des comptes 2006. En ce qui concerne les 2,7 millions pour la facture sociale, vous avez aussi des explications là dedans. Il ne faudrait pas croire que l'on a voulu simplement vous cacher un bénéfice extraordinaire et qui n'est pas réel.

La parole n'est plus demandée, ce chapitre est adopté.

La discussion ayant été demandée, nous allons adopter formellement le chapitre fonds de réserves, fonds divers. Le Président passe au vote.

Ce chapitre est accepté à une large majorité et quatre abstentions.

Effectif du personnel communal (pages VIII à XIV)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Effectif du personnel régional (page XV)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Le Président passe aux pages bleues du premier fascicule en rappelant qu'il s'agit de pages informatives qui ne donneront pas lieu à délibération, mais chacun peut poser des questions à la Municipalité.

Bilan détaillé (pages 1 à 13)

Comptes d'investissements détaillés (pages 15 à 27)

Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation (pages 28 à 32)

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

Ma question touche la rubrique 9282 210.00, c'est justement cette réserve pour risques sur débiteurs douteux (impôts). Est-ce que la Municipalité a des craintes particulières sur les risques de recouvrement des recettes fiscales, puisque l'on voit que on l'augmente de 1,4 million et ça représente grosso modo le 5 % de l'intégralité des impôts perçus dans l'année.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Il s'agit essentiellement d'un changement de méthode. Et ce changement de méthode nous est imposé par le canton, nous n'avons pas la possibilité de dire oui, de dire non. Ces chiffres nous sont indiqués par l'ACI et le montant de cette réserve a considérablement augmenté en 2006. Il faut savoir que nous n'avons pas d'autres choix que de comptabiliser ce montant. De plus ce montant correspond à une réalité économique, donc la décision de remise d'impôt par ce biais là est faite par le canton, et en règle générale on suit les indications qui nous sont données. Donc, ce n'est pas simplement une fantaisie, mais c'est véritablement une instruction qui nous a été donnée par l'ACI.

A la demande du Président, Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Charges salariales du personnel fixe selon effectif du personnel (pages 33 à 35)

Charges salariales du personnel occasionnel selon effectif du personnel (pages 36 et 37)

Compte de fonctionnement par nature détaillé (pages 38 à 44)

La discussion ayant été ouverte, le Président passe au vote de ces pages bleues.

La brochure des comptes 2006 - Commentaires et analyses est acceptée à une large majorité avec 7 abstentions.

Le Président passe à l'examen du second fascicule « Comptes 2006 ».

Administration générale (pages 1 à 8)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Finances (pages 9 à 11)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Domaines et bâtiments (pages 12 à 16)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Travaux (pages 17 à 22)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Ecoles et cultes (pages 23 à 32)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Police (pages 33 à 37)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Sécurité sociale (pages 38 à 41)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Services industriels (pages 42 à 46)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Récapitulation par chapitre (page 47)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Le Président rappelle que nous passons à l'examen des pages bleues de ce fascicule qui sont des pages informatives ne donnant pas lieu à délibération.

Comptes de la STEP (pages 48 à 50)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Comptes ORPCI (pages 51 et 52)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Le Président rappelle que nous revenons à des pages blanches.

Comptes Bilans comparés au 31 décembre 2006 (page 53)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Divers & engagements hors bilan (pages 54 et 55)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Divers fonds (pages 56 à 59)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Le Président passe aux pages bleues du fascicule des comptes 2006 en rappelant qu'il s'agit de pages informatives.

Charges et revenus par nature (pages 60 à 64)

Tableau évolutif concernant les impôts (pages 65 à 69)

Bâtiments locatifs (pages 70 à 72)

Bâtiments administratifs (pages 73 à 76)

Collèges (pages 77 et 78)

Résumé du compte des investissements (page 79)

Plan des dépenses d'investissements 2006-2009 au 31 décembre 2006 (pages 80 à 86)

La parole n'étant pas demandée sur les pages bleues, la discussion est close.

La discussion n'ayant pas été demandée, nous voterons ce fascicule en bloque à la fin de la discussion sur ce préavis.

Le Président revient sur le préavis municipal 10/2007 pour terminer le traitement de l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER.

En introduction, le Président rappelle que selon l'article 68 du règlement du Conseil et après le développement de l'interpellation, la Municipalité y répond, ensuite que quoi une discussion aura lieu. Cette discussion et il cite : *se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'adjonction ou par le passage à l'ordre du jour.*

Le Président rappelle que Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER a eu l'occasion de développer son interpellation lors de notre séance du 23 mai dernier et le Président le prie de le rejoindre pour la discussion au sujet de son interpellation.

Lors de cette séance du 23 mai 2007, la Municipalité nous avait annoncé son intention de répondre à l'interpellation dans le cadre de son préavis sur les comptes 2006. Ce qu'elle a fait de manière détaillée dans le chapitre 6 de ce préavis aux pages 29 à 32.

Le Président rappelle que comme chacun d'entre nous, vous avez pu lire la réponse de la Municipalité au sujet de votre interpellation et il lui demande s'il a une remarque à formuler à ce sujet.

Monsieur Fred Oscar PFISTER :

Je l'ai anticipé par mes paroles, peut-être pas au bon endroit, donc au début de la séance. La réponse est satisfaisante, mais il y a deux volets où j'aimerais répéter ce que j'ai déjà dit : c'est que la Municipalité se prononce encore, donc en complément de la conclusion qui est dans le rapport. Donc, c'est surtout le point 2, j'aimerais peut-être bien aussi entendre le Syndic concernant le point 1, c'est-à-dire les charges qui nous sont imposées par le Canton. Est-ce que ma conclusion est la bonne ? ou est-ce que la Municipalité peut me répondre à ce sujet.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Alors, j'ai pris quelques notes dans l'intervention de Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER. Je crois avoir résumé et essayé de maintenir l'unité de la matière dans la réponse qui a été donnée en ce qui concerne les comptes. Donc, plus détaillé que ça c'est guère possible. Par contre je crois que vous avez un résumé assez exhaustif de tout ce qui a été entrepris depuis 2003 et 2004. Et nous avons de manière tout à fait transparente, mis sur papier qu'elles étaient les économies de postes. Alors, Monsieur Fred Oscar PFISTER ne veut toujours pas comprendre, mais moi, je suis obligé de constater ça. C'est qu'il y a un certain nombre de postes qui ont été transférés au canton, mais à l'époque ces postes ils étaient 12,425, ils nous coûtaient environ 1,5 million et le canton nous a pris par le biais du transfert de charges et de la bascule d'impôt plus de 6 millions. Alors, je crois pouvoir dire que c'est véritablement des économies qui ont été faites, même si elles ont été faites contraintes et forcées par la Municipalité et imposées par le Canton c'est des économies réelles, puisque si on nous avait donné le choix, j'aurais préféré garder ces 12 postes parce qu'ils nous coûtaient nettement moins chers que ça nous coûte par le biais du transfert de charges canton – communes. Alors, je crois que cela doit pénétrer dans l'esprit des Conseillères et Conseillers, véritablement la bascule d'impôt a été une économie forcée faite par la commune à la demande du canton. Je crois que l'on doit pouvoir accepter ça. Même si, encore une fois, ça a été imposé par le canton et ce n'est pas de la volonté de la Municipalité. Alors voilà ce qui en est pour les transferts de charges. Les économies supplémentaires, alors je crois que la technique parlementaire veut que l'on aide l'unité de la matière, parler dans le rapport des comptes 2006 des économies 2007, je le regrette ce n'est pas de la bonne technique parlementaire. Et c'est pour ça que nous n'avons volontairement pas mis ce chapitre là dedans, nous discutons des comptes 2006 et non pas du budget 2007. Par contre, et c'est pour ça que nous avons mis sur vos tables le résumé de la conférence de presse, dans ces résumés vous trouvez le montant exacte des économies sur lequel la Municipalité s'est engagée, par sa volonté propre, qui sont des économies de 550 milles francs, sur le budget 2007. Alors je crois pouvoir répondre par ce biais-là à l'interrogation de Monsieur Fred Oscar PFISTER, « oui » nous avons un plan, une planification et comme nous nous sommes engagés le 15 novembre dernier devant cette assemblée, et bien nous allons au-delà des 300 milles francs annoncés. Nous pouvons déjà vous dire que nous avons pris les résolutions et les moyens pour terminer l'année, par rapport au budget voté, avec un montant de 550 milles

francs d'économie. Alors, je crois que par ce biais-là avoir répondu à la deuxième question de Monsieur Fred Oscar PFISTER. Maintenant, nous allons plus loin que ça, et je crois l'avoir annoncé lors de cette conférence de presse, il y a toute une série de démarches qui sont entreprises à l'interne, qui découlent du préavis des prestations non obligatoires. Par la force de la démocratie interne, vous n'avez pas voulu discuter de ce rapport, mais la Municipalité l'a repris à son compte et dans ce cadre là il y a une réflexion qui se fait, de telle manière à pouvoir présenter au budget 2008 et les suivants un certain nombre d'économies, par suppression, par disparition de postes ou par départ naturel à la retraite. Alors je crois que par tous ces engagements que nous avons faits, par les informations que nous vous avons données, nous avons pleinement répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER.

A la demande du Président, Monsieur Fred Oscar PFISTER déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Avant d'ouvrir la discussion sur l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER, le Président lui demande s'il désire déposer une résolution. Il répond par la négative.

Le Président ouvre la discussion sur cette interpellation.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président précise que Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER ne désirant pas faire adopter une résolution, la discussion est terminée et nous allons passer directement à notre ordre du jour.

Le Président rappelle que nous sommes arrivés au terme de l'analyse des différents documents que nous a fourni la Municipalité et de la discussion de fond sur ce préavis 10/2007. Nous allons maintenant passer au vote des conclusions du rapport de la Commission des finances qui sont les mêmes que celles du préavis 10/2007 aux pages 32 et 33 de ce dernier.

Le Président demande si l'assemblée a des questions à poser au rapporteur ou à la Municipalité.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote des conclusions de la Commission des finances, qui recommande premièrement d'approuver les comptes 2006 et de donner décharge aux organes responsables et deuxièmement d'approuver la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER.

Le Président passe au premier vote intermédiaire.

C'est à une large majorité, avec 7 abstentions que les comptes 2006 sont approuvés.

3.2. ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008

Le Président rappelle que l'article 10 du règlement du Conseil communal stipule que : *Le*

Conseil nomme dans son sein, chaque année pour le 1^{er} juillet ; un Président ; deux vice-présidents ; deux scrutateurs et deux suppléant. Le Président et les deux scrutateurs ne sont pas immédiatement rééligibles à la même fonction. Il rappelle également que conformément à l'article 11 de notre règlement du Conseil : Le Président, les vice-présidents et le secrétaire suppléant sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont nommés au scrutin de liste, leurs suppléants aussi. Ces nominations ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité simple au second. Depuis l'adoption de la nouvelle constitution Vaudoise, - il s'agit de l'article 76, alinéa 2 – la règle prévalant pour les élections par le peuple est que les bulletins blancs soient pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. Le Président propose au Conseil, par conséquent, de procéder de la même manière pour les différentes élections qui vous suivront.

Il n'y a aucune opposition à cette façon de faire.

Le Président attend une candidature.

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Le parti libéral a l'honneur de vous présenter au poste de Président de notre Conseil, Monsieur Pierre-William LOUP actuel vice-président. Né en 1940, père de 3 enfants adultes, Monsieur Pierre-William LOUP est médecin, plus particulièrement chirurgien. Il a récemment pris sa retraite. Durant son activité professionnelle, Monsieur Pierre-William LOUP a toujours été très intéressé par la politique en général, d'abord la politique syndicale au sein de la Société Vaudoise de Médecine. Il a siégé 11 ans au sein du comité de la Société Vaudoise de Médecine, 7 ans comme président des médecins hospitaliers et 4 ans comme président de la Société Médicale. Plus tard il s'est également intéressé à la politique communale, convaincu des valeurs de l'initiative personnelle et de la responsabilité de chacun. Humaniste, il est entré au parti libéral de Pully en 1993. Il a présidé le parti libéral de 1994 à 2005. Il part ailleurs été député durant 2 ans de 1999 à 2001. Depuis il est membre du comité cantonal du parti libéral, mais il n'a pas poursuivi sa fonction de député, pour raison à l'époque de surcharge professionnelle. Il siège actuellement au Conseil communal pour sa quatrième législature. Monsieur Pierre-William LOUP dispose donc d'une excellente expérience professionnelle et politique et c'est donc avec plaisir que nous vous le présentons comme candidat à la Présidence du Conseil communal de Pully.

Le Président demande s'il y a d'autre candidature. Ce n'est pas le cas.

Le Président rappelle que l'élection se faisant au scrutin individuel secret, il prie les scrutatrices et scrutateurs de distribuer les bulletins de vote. Et par cette opération il proclame le scrutin ouvert. Le Président rappelle que les membres du Conseil doivent inscrire le nom du candidat.

Chacun ayant reçu un bulletin, le Président demande aux scrutatrices et scrutateurs de ramasser les bulletins de vote.

Tous les bulletins ayant été ramassés le Président clôt ce vote et les scrutatrices et scrutateurs procèdent au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

| | |
|----------------------|----|
| - Bulletins délivrés | 84 |
| - Bulletins rentrés | 84 |
| - Bulletins blancs | 0 |
| - Bulletins nuls | 1 |
| - Bulletins valables | 83 |
| - Majorité absolue | 42 |

Monsieur Pierre-William LOUP est élu par 63 voix, il y avait 20 bulletins blancs.

Le Conseil applaudit.

Le Président le félicite très cordialement pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

3.3. Préavis N° 11/2007 RAPPORT DE GESTION 2006

Le Président invite M. Jean-Marc PASCHE, Président de la Commission de gestion, à venir à la tribune, pour nous lire les conclusions de son rapport et, si nécessaire, à les compléter par un commentaire (voir archives).

Monsieur Jean-Marc PASCHE :

Comme le prévoit le règlement de notre Conseil a ses articles 104 et suivants, nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2006. N'ayant pas de commentaires particuliers à ajouter aux documents que vous avez entre les mains, je me bornerais donc à en synthétiser les conclusions. La Commission de gestion a pu constater et se convaincre que notre commune est gérée de manière très satisfaisante. Nous relevons aussi la bonne qualité d'ensemble du travail de l'administration communale. Les membres de la commission ont fait part de la disponibilité de leur interlocuteur et de leur diligence à leur fournir les explications nécessaires. Nos remerciements vont en particulier, mais pas seulement à Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux et à Madame la secrétaire municipale, à Madame et Messieurs les chefs de services, ainsi qu'à tous ceux qui nous ont très aimablement accueilli et renseigné. Un salut spécial aux membres des services forestiers et des archives qui ont permis à la commission d'apprécier le rapport à notre collectivité. En conclusion et au vu de ce qui précède et des rapports que vous avez reçu, la Commission de gestion vous invite donc Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers à témoigner de votre confiance à la Municipalité et au service communal en approuvant les comptes 2006 et en donnant décharge à la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Notre groupe ne siégeant pas encore un Conseil lors l'élaboration du budget 2006, nous considérons ne pas être habilité de prendre de décisions de la réalisation effective de ce budget. Aussi par principe nous nous abstenons de prendre position.

La parole n'étant pas demandée. La discussion est close. Le Président passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité et quatre abstentions.

Le Président précise que, comme pour les comptes, la discussion sur le fond, et vu qu'il n'y a pas désaccord entre la Commission de gestion et la Municipalité, les délibérations se feront selon le même article (111 alinéa 3, lettre b) et qu'il n'y aura votation que si la discussion est demandée sur un point ou un autre.

Le Président demande aux membres du Conseil de prendre le fascicule « Rapport de gestion 2006 » de la Municipalité. Il propose de suivre les chapitres tels que présentés sur la première page. Il demande aux Conseillères et Conseillers de bien vouloir intervenir après la lecture des chapitres. Sans intervention d'une Conseillère ou d'un Conseiller, chaque chapitre en question sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée sur un chapitre nous procéderons à un vote à la fin des débats sur la partie du rapport concerné. Si un des chapitres est discuté, un vote final aura lieu chapitre par chapitre. Il procédera de même pour le rapport de la Commission de gestion. Si un membre du Conseil désire s'exprimer il est prié d'indiquer clairement le numéro de la page et le titre du sujet sur lequel il souhaite intervenir.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Municipalité et Conseil communal (pages 3 à 12)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction de l'administration générale, finances et affaires culturelles (pages 13 à 44)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction des domaines, des gérances et des sports (pages 45 à 56)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction des travaux et services industriels (pages 57 à 76)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction de l'urbanisme et environnement (pages 77 à 94)

Monsieur le Conseiller Eugène ROY demande la parole :

Permettez-moi de partager avec vous ma réflexion concernant le rapport de la Commission de gestion et de la Municipalité au sujet du développement durable dans le chapitre Urbanisme et environnement, je vais faire allusion à ce rapport ci, mais aussi à celui de la Commission de gestion, puisque je les ai mis en regard l'un de l'autre. Respectivement en page 91 de ce rapport et suivantes et page 31 de l'autre rapport. J'aimerais tout d'abord souligner la qualité d'analyse des deux rapports qui abordent en profondeur des questions fondamentales. Il m'apparaît cependant que nous avons là deux approches différentes, même si elles se rejoignent sur l'essentiel. La première de la Municipalité se veut positive et se réjouit du verre à moitié plein – je ne suis pas de mèche avec M. Polin. Vous le verrez tout à l'heure. Même si je parle de verre à moitié plein – la Commission de gestion pour sa part se veut factuelle et critique. Elle parle

plutôt du verre à moitié vide. Le constat pour les deux est cependant le même, le verre n'est rempli qu'à moitié. On en est conscient. Il faudrait faire plus accélérer les choses. Ce d'autant plus que la tâche au niveau écologique est immense et prendra du temps. J'aimerais par conséquent plaider en faveur d'une approche un peu plus soutenue en faveur du développement durable dans notre commune. Je ne pense pas que nous devrions nous contenter d'un verre à moitié plein, ni tout à l'heure, ni plus tard. La mise en œuvre de mesures concrètes – je prends les termes de la Municipalité – peut difficilement se faire si nous nous contentons de financer des projets comme cela par le biais du budget de fonction, il faut plus que cela. J'admire tout ce qui a déjà été fait avec très peu de moyen, mais avec beaucoup de compétence. Du côté analyse, grille d'évaluation et audits, côté pratique prairie naturelle, plutôt que gazon anglais, ampoules peu gourmandes pour les lampadaires, invitation à fermer portes et fenêtres etc.. Une invitation encore plus ciblée va certainement pouvoir être faite au niveau des citoyens. Tout cela est indispensable, j'ai cependant l'impression que nous avons, actuellement, épuisé les trains de mesures les moins coûteuses en matière d'environnement. Dorénavant, il va falloir investir des sommes beaucoup plus importantes, prévoir et travailler sur le long terme. Ces investissements seront aussi générateurs d'économies, mais dans une ou deux décennies. Au niveau communal des personnes compétentes savent et disent ce qu'il faudrait faire, mais les projets restent dans les tiroirs, car trop chers. On n'ose même pas en parler en dehors des services. Il faudrait, mais il n'y a pas d'argent. C'est une affirmation qui transparait dans les deux rapports, cela y est dit avec un peu plus de diplomatie, mais je cite : *les limites financières ne permettent pas d'être aussi performant que souhaité*. Nous sommes entrés à Pully dans un temps de parcimonie, d'économies drastiques, de diminution des coûts à tout prix. Il faut sortir delà, éviter la psychose qui nous guette à ce propos. Un temps d'austérité était certainement nécessaire, mais il s'avère à une vision à moyen ou à long terme. Nous le constatons, cette politique d'austérité est peu généreuse avec l'environnement – c'est le moyen que l'on puisse dire –, peu généreuse avec aussi d'autres besoins sociaux vitaux. Ils ont été mentionnés lors de notre précédent Conseil. Il est aussi préjudiciable, je crois, à l'équilibre financier à long terme. J'ai l'impression et c'est dans la commune de Ramuz qui connaissait bien les paysans que j'ose dire cela, que nous sommes comme ce paysan d'autre fois qui, peu à peu, à cause des gouttières de son toit avait couvert son grenier de baquets, de seilles et de bidons. Il était pourtant en possession d'un confortable bas de laine, mais il ne cessait de reporter à l'année suivante le remplacement de ses tuiles devenues poreuses. Cela fait que la charpente à elle aussi été totalement endommagée. L'environnement a besoin d'un toit, d'une protection en bon état. Il faut protéger l'environnement. Lors des élections communales de l'année dernière presque tous les partis en convenaient. Alors fort de cette conviction commune, le groupe des Verts du Conseil communal émet le vœu, au sens de l'article 69 de notre règlement du Conseil communal, que le service d'urbanisme et environnement puisse s'engager encore plus activement et progresser comme il le souhaite dans sa politique en matière d'environnement. Pour ce faire, nous demandons à la Municipalité de mettre au budget un nouveau poste provisionnel en vue de projets nécessitant une mise de fonds importantes, pour que nous puissions rejoindre au plus tard dans cinq ans le tiers des villes suisses qui ont obtenu le label « cité énergie ».

Le Président remercie Monsieur Eugène ROY pour son intervention et de son vœu, en précisant que la Municipalité a sûrement pris note de ce vœu. Nous en aurons probablement l'occasion d'en discuter lors de la présentation du budget 2008, puisque c'est à ce budget que Monsieur Eugène ROY a fait référence.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Juste quelques mots, quand même sur l'intervention de Monsieur le Conseiller Eugène ROY qui est intéressante en soi. Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris et de partager forcément la même analyse que Monsieur le Conseiller Eugène ROY. En particulier, je dirais que mon point de vue personnel et je crois que c'est aussi celui de la Municipalité et que l'engagement en faveur l'environnement n'est pas nécessairement une question de moyen financier. Et je crois que c'est l'approche qu'a défendu la Municipalité jusqu'ici. Oui, se préoccuper sincèrement du développement durable et de l'environnement, pas seulement en terme de slogans politiques, mais aussi dans l'action concrète de gestion de notre commune. Et ça la Municipalité l'a réaffirmé, notamment dans l'élaboration de ses lignes directrices pour la législature. Mais non, pas forcément par l'engagement de moyens financiers importants. Je crois qu'il faut faire une analyse au cas par cas, c'est le chemin qu'a suivi et a proposé de suivre la Municipalité et effectivement si une situation nécessite des moyens financiers, alors on argumentera devant de Conseil pour justifier l'octroie de ces moyens le moment venu. Je crois que l'on ne peut pas décider, que oui l'environnement sera mieux défendu si l'on engage plus de moyens financiers. Je n'ai pas très bien forcément compris en quoi la politique de la Municipalité est peu généreuse avec des besoins sociaux vitaux. Mais, je laisse à Monsieur Eugène ROY la responsabilité de ses propos. Et, je n'ai pas non plus trouvé, en tout cas jusqu'ici en 13 ans de Municipalité un très confortable bas de laine, mais je vous assure que l'on continue de chercher. Enfin sur le vœu, là non plus je ne suis pas sur de très bien comprendre, mais si le vœu est de mettre au budget un nouveau poste provisionnel, ça veut dire un poste supplémentaire d'un collaborateur supplémentaire, je ne sais pas si c'est ça qui est sous entendu par ce vœu. J'aimerais dire que c'est une hypothèse qui n'est pas écartée d'emblée par la Municipalité, mais qui s'inscrit dans une réflexion globale que la Municipalité a chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget et dans le cadre de la politique de son personnel. Donc, ce n'est pas seulement par rapport au développement durable, un collaborateur engagé puis vous lui dites de s'occuper de développement durable. Mais c'est vrai il y a un problème d'effectif, il y a un resserrement des effectifs, pas seulement à l'urbanisme, mais dans l'administration en général dans le cadre de mesures d'économies. Et chaque année la question se pose de savoir est-ce qu'il y a des rocares à faire entre les services pour mieux utiliser les postes à disposition ou est-ce qu'il y a un besoin de postes supplémentaires ? Mais, si c'est le cas, ce sera le résultat d'une réflexion globale, non seulement en terme de développement durable et environnement, mais sur l'ensemble de la marche du service, puisqu'il y a une analyse de la charge des collaborateurs, de la gestion des heures supplémentaires, de plein de facteurs, si c'est à cette question de poste que vous pensez. Voilà ce que je voulais dire à ce propos, mais comme vous l'a dit votre Président nous pris acte de ce vœu et nous l'analyserons dans le cadre de l'élaboration du budget 2008.

Monsieur Eugène ROY :

Juste rassurer Monsieur Gil REICHEN, je ne faisais pas une allégorie avec le paysan, c'est une métaphore, on ne va prendre tous les termes imagés pour le bas de laine. La deuxième chose, - comment dire ? - poste provisionnel, j'ai peut-être été maladroit dans la mention dans les termes. L'idée pour moi, c'est quand on n'a jamais d'argent, parce que j'ai l'impression qu'il n'y a pas d'argent, il faut peut-être simplement mettre de l'argent de côté, un poste où on mettrait un million, je ne sais pas combien, à vous de dire avec votre personnel ce qui à long terme doit être fait à ce propos.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote de ce chapitre puisque la discussion a été demandée.

Le chapitre Direction de l'urbanisme et de l'environnement est accepté à une large majorité et 6 abstentions.

Direction de la sécurité publique (pages 95 à 114)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction de la sécurité sociale et de la jeunesse (pages 115 à 130)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Le Président rappelle que la discussion ayant été demandée sur ce fascicule, nous allons donc passer au vote du rapport de gestion de la Municipalité.

Le rapport de gestion de la Municipalité est accepté à une large majorité et 5 abstentions.

Le Président ouvre maintenant la discussion sur le fond du rapport de la Commission de gestion. Il rappelle que selon l'article 111 dernier alinéa de notre règlement du Conseil, il n'est pas délibéré sur les vœux présentés de la Commission de gestion.

Rapport de la Commission de gestion (pages 5 à 8)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Administration générale, finances, et affaires culturelles (pages 9 à 16)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Domaines, gérances, sports et sécurité publique (pages 17 à 20)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Travaux et services industriels (pages 21 à 29)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Urbanisme et environnement (pages 36 à 39)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Sécurité sociale et jeunesse (pages 40 à 48)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Le Président rappelle que les Conseillères et Conseillers n'ont pas à se prononcer sur les vœux de la Commission de gestion et sur la réponse de la Municipalité. Néanmoins, il demande si une Conseillère ou un Conseiller aurait une question à ce sujet. Ce n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion.

Le Président rappelle que nous allons passer au vote sur le rapport de la Commission de gestion et ce sera là notre deuxième vote intermédiaire.

La Commission de gestion nous recommande de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2006.

Les conclusions de la Commission de gestion sont acceptées à une large majorité et 5 abstentions.

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'aimerais englober dans un bouquet de remerciements la Commission des finances et la Commission de gestion et l'ensemble du plénum. Je crois pouvoir dire que la qualité des travaux effectués, les examens détaillés et sereins, ainsi que les remarques et observations qui ont été faites permettent à la Municipalité de rectifier ce qui doit être rectifié, mais surtout de pouvoir entretenir des relations suivies et participatives avec le Conseil communal et en cela je vous en remercie infiniment.

Comme le Président l'a annoncé en début de ce Conseil et de la discussion sur le préavis sur les comptes, nous allons terminer notre discussion sur le préavis sur les comptes et la gestion en conformité avec l'article 111, alinéa 4, du règlement du Conseil communal qui stipule : « *la délibération sur ces deux points se termine par un vote sur le rapport de la Commission des finances et sur celui de la Commission de gestion pris dans leur ensemble* ». Il se permet, puisqu'un petit bout de temps a passé de rappeler les conclusions du rapport de la Commission de finances qui sont identiques à celles du rapport de la Municipalité 10/2007, en pages 32 et 33 de ce dernier et ces conclusions sont les suivantes :

1. *d'approuver les comptes 2006 et de donner décharge aux organes responsables ;*
2. *d'approuver la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER.*

Le Président rappelle également les conclusions de la Commission de gestion, que vous venez d'entendre et qui sont les suivantes :

- *donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2006.*

Ces conclusions rejoignent celles du préavis 11/2007 de la Municipalité qui sont les suivantes :

- *la Municipalité a l'honneur de demander au Conseil communal de bien vouloir approuver la gestion de l'exercice 2006 et de donner décharge aux organes responsables.*

Le Président passe au vote global sur les comptes et la gestion 2006.

Les conclusions du rapport de la Commission des finances et de la Commission de gestion pris dans leur ensemble sont approuvées à une large majorité et 5 abstentions.

Le Président déclare : au nom du Conseil communal de Pully, j'aimerais exprimer toute ma reconnaissance à la Municipalité et à tout le personnel communal pour la qualité de leur travail et de la gestion de notre ville. Je remercie également, comme l'a fait Monsieur le Syndic, très chaleureusement les Commissions des finances et de gestion pour le soin qu'elles ont mis à accomplir leur mandat respectif.

3.4. ELECTION DU (DE LA) 1^{ER} (1^{ERE}) VICE PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008

Le Président rappelle que nous procéderons à nouveau comme pour l'élection de notre Président selon les articles 10 et 11 règlement du Conseil communal ainsi : *Les vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret. Ces nominations ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité simple au second.*

Le Président attend une candidature.

Monsieur Christian BORY demande la parole :

Enfant de Pully, économiste d'entreprises et vice-président du parti radical de Pully Jean-Marc CHEVALLAZ est le candidat tout désigné pour cette charge de premier vice-président. Le groupe radical a donc l'honneur de vous proposer la candidature de l'actuel deuxième vice-président, Jean-Marc CHEVALLAZ à la première vice-présidence de notre Conseil pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

Le Président demande s'il y a une autre candidature.

Ce n'est pas le cas.

Le Président rappelle que l'élection se faisant au scrutin individuel secret, il prie les scrutatrices et scrutateurs de distribuer les bulletins de vote. Et par cette opération il proclame le scrutin ouvert. Le Président rappelle que les membres du Conseil doivent inscrire le nom du candidat.

Chacun ayant reçu un bulletin, le Président demande aux scrutatrices et scrutateurs de ramasser les bulletins de vote.

Tous les bulletins ayant été ramassés le Président clôt ce vote et les scrutatrices et scrutateurs procèdent au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

| | |
|----------------------|----|
| - Bulletins délivrés | 85 |
| - Bulletins rentrés | 85 |
| - Bulletins blancs | 0 |
| - Bulletins nuls | 0 |
| - Bulletins valables | 85 |
| - Majorité absolue | 43 |

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ est élu par 82 voix, il y avait 3 bulletins blancs.

Le Conseil applaudit.

Le Président le félicite très cordialement pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa suite de travail au sein du bureau.

3.5. ELECTION DU (DE LA) 1^{ER} (1^{ERE}) VICE PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008

Le Président rappelle que nous allons procéder comme pour les deux élections précédentes.

Le Président attend une candidature.

Monsieur Jean-Philippe CLAVEL demande la parole :

L'union Pulliérane a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Sébastien FAGUE. Tous ceux présents ici connaissent notre ancien Municipal, qui pour des questions électorales ne siège plus devant nous. Son dynamisme, son entregent et son dévouement nous manquent. Ce père de famille de deux enfants a toujours envie de rendre service et de consacrer une partie de son temps à la Ville de Pully. Sa candidature à la deuxième vice-présidence du Conseil communal de Pully est donc une excellente opportunité pour le bon fonctionnement de nos institutions. Je vous recommande donc chaleureusement Sébastien à ce poste.

Le Président demande s'il y a une autre candidature.

Ce n'est pas le cas.

Le Président rappelle que l'élection se faisant au scrutin individuel secret, il prie les scrutatrices et scrutateurs de distribuer les bulletins de vote. Et par cette opération il proclame le scrutin ouvert. Le Président rappelle que les membres du Conseil doivent inscrire le nom du candidat.

Chacun ayant reçu un bulletin, le Président demande aux scrutatrices et scrutateurs de ramasser les bulletins de vote.

Tous les bulletins ayant été ramassés le Président clôt ce vote et les scrutatrices et scrutateurs procèdent au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

| | |
|----------------------|----|
| - Bulletins délivrés | 85 |
| - Bulletins rentrés | 85 |
| - Bulletins blancs | 0 |
| - Bulletins nuls | 0 |
| - Bulletins valables | 85 |
| - Majorité absolue | 43 |

Monsieur Sébastien FAGUE est élu par 73 voix, il y avait 8 bulletins blancs et 4 voix éparses.

Le Conseil applaudit.

Le Président le félicite très cordialement pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir durant cette première année de collaboration avec le Bureau du Conseil communal.

3.6. MOTION DE MONSIEUR MICHEL AGUET « SUR LES TARIFS DE L'ELECTRICITE DE PULLY »

Le Président invite Monsieur Lilian GEOFFROY, président de la commission ad hoc, à venir lire son rapport (voir archives).

Avant d'ouvrir la discussion sur cette motion, le Président aimerait rappeler que lors de

notre séance du 25 avril dernier, le Conseil communal, conformément à l'article de notre règlement qu'il cite : *décidé de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité*. Comme vous venez de l'entendre le préavis est favorable au renvoi de la motion à la Municipalité. Le Conseil doit maintenant décider s'il entend suivre ou non les recommandations de la commission ad hoc.

Le Président rappelle que la discussion que nous aurons maintenant portera sur la prise en considération de la motion Monsieur le Conseiller Michel Aguet, soit son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport ou son classement pur et simple. De ce fait, le débat que nous allons avoir ce soir est assimilable à une discussion d'entrée en matière. En effet la prise en considération de la proposition nous laisse après l'entière liberté de vote quant au fond du préavis que nous présentera la Municipalité et le vote sur le fond ne pourra avoir lieu que lorsque la Municipalité aura présenté son rapport.

Le Président pense qu'il est inutile d'ouvrir une discussion séparée sur l'entrée en matière.

Cette proposition est acceptée par le Conseil.

Avant d'ouvrir la discussion générale, le Président rappelle que la commission ad hoc, avec l'accord du motionnaire légèrement modifié la demande faite à la Municipalité. La commission souhaiterait, le Président cite : *que le produit qui pourrait en être dégagé de la vente de l'électricité soit exclusivement affecté à l'usage du domaine des réseaux*. Il s'agirait là des réseaux communaux dans leur ensemble, soit électricité, eau potable, évacuation des eaux et éventuellement les routes et plus uniquement des seuls services industriels.

Le Président demande à la Municipalité si elle désire intervenir à ce stade des opérations.

Ce n'est pas le cas.

Le Président demande au motionnaire s'il souhaite s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

La parole n'étant pas demandée sur cette motion, le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote de la prise en considération de cette motion, en rappelant que la commission propose de prendre en considération cette motion et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport avec les modifications suivantes : *que le produit qui pourrait en être dégagé de la vente de l'électricité soit exclusivement affecté à l'usage du domaine des réseaux*.

Cette motion est renvoyée à la Municipalité avec les modifications de la commission ad hoc par à une large majorité, un avis contraire et une abstention.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Je n'ai pas voulu intervenir précédemment pour ne pas interférer dans la procédure que vous avez conduite. Mais, vous avez répété à plusieurs reprises que cette motion était transmise à la Municipalité pour étude et rapport. Or, l'article 33 de la loi sur les

communes dit : *une fois prise en considération la proposition est impérative pour la Municipalité.*

Le Président rappelle que nous suivons l'article qui est dans le règlement de notre Conseil, qui est l'article 65 comme suit : *Elle peut prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.* C'est ce que dit notre règlement, je crois que nous sommes parfaitement conformes et nous avons traité la motion conformément au règlement.

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'aimerais simplement rappeler, parce qu'on cite beaucoup les articles du règlement, mais Monsieur Christian POLIN il faut aller jusqu'au bout de la démarche. Et puis dire l'étude ou le projet décision demandée dans le cadre de la motion, un préavis sur un projet de règlement, une décision proposée et puis un élément qui important, puisque malheureusement il y a des termes dans la motion qui ne seront pas applicables. La Municipalité peut proposer un contre projet et c'est bien ce que la Municipalité sera obligée de faire, puisque par l'ouverture du marché de l'électricité, nous ne pourrions pas simplement appliquer la motion de Monsieur le Conseiller Michel Aguet dans toute son exigence et vraisemblablement on sera obligé de présenter un contre projet. Alors, j'aimerais bien que le Conseil, en ayant renvoyé cette motion à la Municipalité, se rende compte que effectivement nous devons y répondre de manière impérative, mais que nous avons encore le choix de proposer un contre-projet.

A la demande du Président, Monsieur Christian POLIN déclare qu'il est satisfait de cette réponse.

3.7. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008

Le Président rappelle que cette élection est toujours régie par les articles 10 et 11 de notre règlement et il cite l'article 11 concernant les scrutateurs : *les scrutateurs sont nommés au scrutin de liste, leurs suppléants aussi.*

Le Président attend des candidatures.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Le groupe socialiste a le plaisir de présenter la candidature de Madame Denise MAGES à la fonction de scrutatrice de notre Conseil. Notre candidate est presque une habituée du bureau, ce qui nous permet de dire qu'elle pourra mettre à disposition des membres de celui-ci sa longue expérience en ce domaine. Ses compétences d'ordre social et administratif seront certainement appréciées. En plus musicienne dilettante et éclairée, elle saura tenir la cadence et éviter les dissonances. Nous vous remercions de lui accorder votre confiance.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Au nom du groupe des Verts j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Francine MEDANA. Madame Francine MEDANA a déjà fonctionné dans le bureau depuis une législature, plus une année. Donc elle est une habituée des lieux et elle est très motivée pour continuer. Donc je vous remercie d'accorder toute votre attention à cette candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Conseil applaudit.

Le Président par acquis de conscience demande s'il y a des oppositions à ces candidatures. Ce n'est pas le cas, on peut donc considérer que Mesdames Denise MAGES et Francine MEDANA sont élues comme scrutatrices du Conseil communal du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

Le Président les félicite pour leur élection et leur souhaite une bonne suite pour leur travail au sein du bureau.

3.8. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) SUPPLEANTS(ES) POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008

Le Président attend des candidatures.

Madame Lilya MASMEJAN demande la parole :

Le parti libéral a l'honneur de vous présenter comme candidat au poste de scrutateur suppléant Monsieur François BRUNETTO. Monsieur François BRUNETTO est technicien-électronicien, il a travaillé dans de nombreuses grandes entreprises en Suisse. Sa profession lui a aussi ouvert de larges horizons puisqu'il a travaillé aussi Congo et au Ruanda durant plus de sept ans. François BRUNETTO est également très présent dans la vie associative de notre commune, il est notamment président de la noble Abbaye des bourgeois de Pully, la plus ancienne société pulliérane. Monsieur François BRUNETTO dispose d'une bonne expérience politique, puisqu'il est Conseiller communal depuis 1998, sympathique, très ouvert, il s'est toujours montré très actif dans son parti, intéressant, présent et très serviable. Motivé il remplira sa fonction avec plaisir et dévouement et nous sommes donc ravis de vous le présenter en tant que candidat au poste de scrutateur suppléant.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Adriano FRANSCINI. Adriano est délégué médical et bien connu de la population pulliérane et a déjà fait la preuve en tant que scrutateur de son dévouement à la cause.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le conseil applaudit.

Le Président félicite Messieurs François Brunetto et Adriano Francini pour leur brillante élection.

3.9. INTERPELLATION DE MADAME LA CONSEILLERE ANNIE MUMENTHALER SUR LE PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE PULLY

Le Président prie Madame Annie MUMENTHALER de le rejoindre pour la discussion qui suivra la réponse de la Municipalité.

En conformité avec l'article avec l'article 68 de notre règlement du Conseil communal,

cette interpellation avait été appuyée par plus de cinq membres du Conseil et avait été ensuite développée immédiatement par Madame Annie Mumenthaler lors de notre séance du 23 mai 2007. Le Président rappelle que selon l'article 68 de notre règlement, que vous commencez à connaître, qu'après le développement de l'interpellation la Municipalité y répond, ensuite de quoi une discussion aura lieu. Cette discussion se terminant par l'adoption d'une résolution ou le passage à l'ordre du jour.

Monsieur le Syndic demande la parole :

L'analyse et la gestion du portefeuille de la Commune de Pully sont confiées à un employé communal bénéficiant du brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales et ayant des connaissances étendues dans le domaine des assurances privées. Les décisions concernant la conclusion, la modification ou la résiliation de polices d'assurances sont prises par le Conseiller municipal concerné ou la Municipalité. Afin de maintenir un contact privilégié avec les différents assureurs et compte tenu du fait que la Commune dispose de compétences nécessaires à l'interne, le recours à un courtier en assurances n'a pas été jugé nécessaire.

Le portefeuille de la Commune est composé d'assurances obligatoires (par ex. assurance incendie, responsabilité civile pour les véhicules) et d'assurances facultatives (par ex. responsabilité civile, assurance dégâts d'eau pour les bâtiments).

Dans le domaine des assurances privées, la Commune dispose des polices suivantes :

- assurance incendie immobilier (obligatoire) ;
- assurance incendie mobilier (obligatoire) ;
- assurance responsabilité pour les véhicules (obligatoire) ;
- assurance responsabilité civile et préjudice de fortune ;
- assurance combinée commerce (vol, dégâts d'eau mobiliers) ;
- assurance accident complémentaire en faveur du personnel communal ;
- assurance accident complémentaire pour les écoliers ;
- assurance perte de gain pour le personnel communal et la Municipalité ;
- assurance des bâtiments (dégâts des eaux immobiliers) ;
- assurances techniques pour divers installations et appareils.

Le portefeuille d'assurances est régulièrement analysé dans le but de déterminer si une assurance est indispensable ou si la Commune peut se permettre de prendre le risque d'assumer elle-même les conséquences d'un événement déterminé (auto-assurance). Les risques liés aux différentes activités de notre Commune (propriétaire de bâtiments et d'ouvrages, distributeur d'énergie, etc.) sont couverts par une assurance responsabilité civile dont la police a été spécialement rédigée en fonction de nos besoins. Les autres assurances privées non obligatoires ont été souscrites après une analyse de critères tels que le risque encouru, la sinistralité des années précédentes et la prime proposée par l'assureur. Par exemple, au vu de la faible sinistralité et de l'importance des primes que nous devrions payer pour assuré l'ensemble du patrimoine mobilier de la Commune contre le vol, seuls certains bâtiments sensibles sont assurés.

Le total des primes des assurances susmentionnées s'élève à CHF 643'253.60 pour l'année 2007 dont CHF 238'557.80 pour les assurances privées obligatoires. Le portefeuille d'assurance est réparti entre plusieurs assureurs mais principalement entre la Winterthur et la Vaudoise étant donné qu'elles disposent chacune d'une agence à Pully.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

J'ai écouté avec intérêt cette analyse succincte du dossier des assurances. J'aimerais tout d'abord préciser que je ne mets aucunement en doute les capacités professionnelles de l'employé de la Commune qui a en charge ce gros et complexe portefeuille. Néanmoins, à l'heure où nous cherchons tout azimut des pistes d'économies, il me semblerait peut-être

judicieux de faire appel à un expert, courtier indépendant, afin de mettre en concurrence les diverses compagnies d'assurances existant sur le marché. Notre portefeuille, à l'heure actuelle, est réparti, principalement entre les deux compagnies d'assurances ayant une agence à Pully, cela certainement depuis moult années. Entre nous soit dit qu'advient-il si une troisième compagnie s'installe à Pully ? Faut-il réellement conserver cette philosophie de gestion en 2007 ? Le fait, par ailleurs, de revoir les tarifs, voire même notre façon de gérer ce grand portefeuille d'assurances, pourrait déjà inciter nos assureurs à faire un geste... Personnellement, j'ai pu constater, dans le domaine associatif, l'apport, générateur d'économies substantielles, faire appel à un courtier indépendant diligent afin de trouver des assurances à moindre coût pour couvrir les besoins très spécifiques de différentes sections d'une grande association. En conclusion, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous demande simplement de bien vouloir étudier ce dossier en analysant les suggestions proposées ce soir.

Le Président demande à Madame Annie MUMENTHALER si nous devons considérer ce vœu comme une résolution que vous souhaitez faire voter à la fin de la discussion qui va avoir lieu.

Madame Annie MUMENTHALER :

Si ce vœu peut s'appeler résolution, volontiers.

Le Président ouvre la discussion sur cette interpellation.

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'aimerais relever un ou deux points parce que je crois qu'on s'est mal compris. L'analyse que nous avons faite n'est pas une analyse succincte, c'est une analyse fouillée. On s'est donné la peine de faire un relevé de l'ensemble du portefeuille et je puis vous assurer, que, j'ai écrit et je l'ai dit qu'il est réparti notamment entre plusieurs assureurs, mais principalement entre la Winterthur et la Vaudoise. Mais ça ne veut pas dire que nous avons fait appel qu'à ces assurances et qu'elles détiennent le monopole. Nous avons fait une mise en concurrence et je peux vous dire que nous avons d'autres assureurs, tels que la Zürich, l'Alliance Suisse, l'Helsana, la Mobilière etc. et que nous devons faire appel notamment pour l'assurance incendie à l'ECA, comme tout le monde le sait. Et que la mise en concurrence pour certaines assurances obligatoires, et bien la différence est minime entre les assurances. Alors, je veux bien faire appel à un courtier en assurances, ça sera des coûts supplémentaires, mais je peux déjà vous assurer, puisque nous avons renouvelé notre portefeuille récemment que nous avons obtenu des bons prix par mise en concurrence et que nous n'obtiendrons rien de très substantiel en faisant cette démarche. Alors libre au Conseil communal d'appuyer cette demande. Mais, je crois que là ce n'est pas là que nous arriverons à faire des économies substantielles et que nous arriverons à combler le déficit structurel de la commune. Alors pour ma part, je ne veux pas m'opposer systématiquement à tout ce qui est proposé, mais je trouve que le gain qui en résultera ne paiera allègrement pas les honoraires que nous devons verser à un courtier en assurances.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président relit la résolution que propose Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER, qui est la suivante : *Le Conseil communal de Pully dans sa séance du 27 juin 2007 adopte la résolution de demander à la Municipalité de faire appel à un courtier indépendant diligent afin de trouver des assurances à moindre coût pour couvrir les besoins très spécifiques de différentes sections d'une grande association.*

Le Président passe au vote.

Cette résolution est refusée par le Conseil par 50 voix contre, 16 pour et 11 abstentions.

3.10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

J'aimerais poser une simple question à la Municipalité. Passant fréquemment à l'av. C.-F. Ramuz, j'ai constaté juste après le léger virage de Pierraz-Portay quand on va en direction de Lausanne, au numéro 90, côté Nord, qu'un immeuble est en construction depuis de très nombreux mois pour ne pas dire des années. Ces toutes dernières semaines on extrayait encore de la terre glaise sous l'immeuble, ce qui se fait en général au début des travaux. Qu'est-ce qu'il en est ? D'autre part l'emprise de ce bâtiment semble tant en surface qu'en volume anormalement grand par rapport à la surface initiale.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

J'aimerais remercier Monsieur Michel AGUET qui a évoqué cette question avec moi par téléphone avant la séance, alors qu'il se demandait s'il poserait la question ou pas. Alors, je crois que effectivement ce chantier de l'av. C.-F. Ramuz 90 soulève quelques réactions du voisinage. Mais enfin est-ce que c'est beaucoup ou peu ? Je ne peux pas dire, c'est quelques réactions, quant à sa durée et son impact sur le voisinage. Ce que j'aimerais répondre pour préciser les choses à l'attention du Conseil, c'est le rôle de la Municipalité sur un chantier de cette ampleur. La Municipalité a statué sur la conformité du projet par rapport au règlement communal sur les constructions et de ce point de vue ce projet est conforme à notre règlement et donc en ce sens-là a été autorisé. En ce qui concerne la durée du chantier on n'a aucune base légale qui nous permet ou qui nous permettrait d'intervenir, par rapport à la durée du chantier. C'est vrai, on constate, je dirais ce défaut, je ne sais pas si on peut appeler ça un défaut, je trouve qu'on a suffisamment de bases légales, mais on constate plus souvent cette situation avec des chantiers qui font semblant de démarrer, simplement dans le but de rallonger la validité du permis. On rencontre quelque fois cette situation mais rarement dans des chantiers qui durent et qui gênent le voisinage. On a eu le cas il y a quelques années aux Monts-de-Pully d'un bâtiment qui était en ruine durant une longue période. On a eu le cas, on l'a toujours, vous le voyez au carrefour de la Clergère où un bâtiment est transformé dans des délais qui paraissent assez peu raisonnables. On n'a pratiquement pas de moyen d'agir dans ces situations là. Ce n'est pas le cas du chantier à C.-F. Ramuz, c'est un chantier qui avance, qui est long, qui est compliqué, qui a des interventions importantes au niveau du gros œuvre, mais c'est clair que la Municipalité n'est pas habilitée à intervenir dans la gestion du chantier. Et la plupart des remarques qu'on a eues qui concernent ce chantier, c'est des remarques qui touchent au droit privé qui concernent les relations le constructeur, respectivement la direction des travaux et le voisinage. Du point de vue du droit public on n'a pas d'intervention à faire, le projet est conforme il dure ce qu'il doit durer. Maintenant est-ce que le chantier est bien géré, mal géré ? Ce n'est pas à la Municipalité de se prononcer sur cette question, notre rôle consistera à la fin des travaux à vérifier la conformité du projet avec le permis de construire pour délivrer le permis d'habiter. Notre rôle s'arrête là. Il est vrai que parfois dans les courriers que l'on reçoit une confusion entre ce qui est du domaine du droit public et ce qui est de la compétence de la Municipalité et du droit privé qui règle les relations entre le propriétaire, le constructeur et le voisinage. J'espère avoir ainsi répondu aux préoccupations de Monsieur Michel AGUET.

A la demande du Président Monsieur Michel AGUET déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Vous trouverez ou vous avez déjà trouvé à la sortie sur la table dans une enveloppe très discrète une prise de position de l'ATE, Association Transport et Environnement, concernant le PALM concernant le projet d'agglomération Lausanne-Morges. Comme vous le savez certainement les projets d'agglomération sont sensés favoriser un développement cohérent de nos villes. En même temps ces projets peuvent donner lieu à une subvention de la part de la Confédération s'ils remplissent certaines conditions, exigences notamment en ce qui concerne l'aspect développement durable. Seulement les fonds sont limités et de nombreux projets sont en concurrence, les récents rajouts au projet initial, donc c'est celui qui avait été mis en consultation laisse craindre que les exigences pour le subventionnement ne soient plus remplies. En ce qui concerne plus particulièrement notre commune déjà soumise à actuellement à un important trafic de transit, le futur n'est pas rose. S'il se réalise le projet de bretelle autoroutier en tunnel va déverser un flot de voitures à Lutry. Un autre projet du tunnel sous Ouchy est en train de resurgir, qui va créer un appel d'air et qui va favoriser le transit en surface à travers Pully. Rien n'est encore fait, mais en tant que Conseiller d'une commune soumise au trafic à plusieurs niveaux, au Sud, au Centre, et au Nord, nous aurions tout intérêt à suivre les récents développements du PALM.

Madame Isabelle KRENGER demande la parole :

J'ai demandé à Monsieur le Syndic de nous dire comment la commune gère la possibilité, semble-t-il légale de la vente des adresses des habitants à des sociétés du genre BVA, Bureau Vaudois d'Adresses. Quelles mesures d'informations aux habitants sont-elles prises ? Si vente il y a, qu'est-ce que cela rapporte ? Et peut-on prétendre que cela permet la réalisation de travaux d'intérêts généraux, conditions inscrites dans l'article 22, alinéa 2 et 3 de la loi sur le contrôle des habitants ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je ne vais pas répondre immédiatement. J'ai effectivement reçu la question posée par Madame Isabelle KRENGER ce matin, mais ça nécessite quand même une certaine information que je n'ai pas en ma possession. La Municipalité a pris acte de cette question, puisqu'elle a siégé ce matin et j'ai transmis question au secrétariat de la Municipalité qui fera diligence avec le greffe et qui pourra répondre de la prochaine séance. Mais, je ne suis pas en mesure de répondre ce soir.

Madame Jennifer GENDRE demande la parole :

L'Union Pulliérane émet un souhait, celui que la Municipalité organise de nouveau, comme cela a été le cas durant la dernière législature, des séances d'information avec les chefs de groupes et de partis. Nous devons impérativement pour être constructifs retrouver le chemin du dialogue entre la Municipalité et les différents partis.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Alors nous prenons acte de cette demande. Je crois savoir que nous n'avons jamais hésité sur des sujets particuliers à convoquer, à inviter les chefs de groupes et de partis à une discussion. Et je crois pouvoir dire qu'après l'acceptation des comptes et de la gestion ce soir, le dialogue n'est pas rompu. Il faut simplement peut-être aussi que quand la Municipalité s'exprime on ait aussi un retour du Conseil communal. Je vous rappelle simplement, mais je retourne peut-être le couteau dans la plaie, que le préavis important

sur les prestations non obligatoires a simplement été refusé à l'entrée en matière par la commission. Alors il faudrait peut-être aussi de votre part un signe fort parce que la Municipalité se sent un peu attirée et continue à alimenter par des demandes la discussion avec le Conseil communal. Mais je prends acte de cette demande et nous ne manquerons pas d'utiliser ce moyen afin de faire passer un certain nombre d'informations.

A la demande du Président, Madame Jennifer GENDRE déclare qu'elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité.

Madame Isabelle KRENGER demande la parole :

Lors de la dernière séance un Conseiller avait posé une question sur le parc de l'Emilienne. On voulait savoir des détails sur les chantiers, Monsieur Gil REICHEN avait dit qu'il nous donnerait des renseignements. Est-ce qu'il pourrait répondre aujourd'hui, parce que je lui ai aussi posé des questions qui sont peut-être arrivées ce matin aussi.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Je ne veux pas répondre avec un verre à moitié plein ou à moitié vide, mais j'espère que les verres qui nous attendent tout à l'heure seront plutôt à moitié plein, si on y arrive. C'est vrai que Madame Isabelle KRENGER écrit beaucoup, elle m'a aussi écrit. Elle pose un certain nombre de questions complémentaires à celle que Monsieur Claude DOMENJOZ avait posée, lors de la dernière séance. Sauf erreur il avait posé la question du coût de ces travaux et comment ils étaient financés. J'avais répondu qu'ils étaient financés par le biais du budget. Mais je n'avais pas pu indiquer le montant de mémoire. Alors ma mémoire a pu être un petit peu rafraîchie, il y avait au budget 2007 un montant de CHF 30'000.-- pour ces travaux. Alors Madame Isabelle KRENGER évoque d'autres points. Je ne vais peut-être pas les prendre dans le détail, mais au fond, il s'agit d'une question de savoir qui surveille ces travaux, qui les évalue, est-ce que ce n'est pas un petit peu du gaspillage, tant en ce qui concerne les finances de notre commune et de la consommation d'eau ? Ce que j'aimerais dire à ce sujet, c'est que ces travaux c'est la mise en place d'un arrosage automatique. Jusqu'ici l'arrosage se faisait manuellement par le service des parcs et promenades ou par l'entreprise mandatée pour l'entretien du secteur. C'est un projet qui a été analysé par le service des parcs et promenades, je dirais depuis la fin des années 90, puisque depuis l'année 2000 c'est un projet qui a été reporté chaque année, mais dont l'utilité avait été évaluée par le service déjà à cette époque. L'utilité, je dirais il y a deux raisons pour faire simple. Il y a une raison de qualité d'entretien du parc. Il y a des arbres qui, contrairement à ce que vous pensez Madame Isabelle KRENGER, nécessitent des arrosages conséquents et réguliers, notamment lors des sécheresses, par exemple l'été 2003 on a eu des dégâts importants et on a dû abattre 4 arbres dans le courant de l'année 2006 qui ont déperé, notamment par le manque d'arrosage. Ces arbres ont dû être remplacés et effectivement du point de vue de l'aménagement du parc il est indispensable d'avoir un arrosage suffisant. L'arrosage automatique nécessite un investissement, par contre il permet une bien meilleure gestion de l'eau, on peut satisfaire aux conditions d'arrosage avec des quantités bien moindre et bien évidemment avec un personnel moyennement important. Et c'est une des mesures de réorganisation de l'entretien de notre commune qui est prise dans le cadre des recherches d'économies, et je le rappelle qui ont amené la suppression de deux postes au service des parcs et promenades. Donc il y a ces doubles raisons qui font que cette installation a été prévue. Le montant effectif est légèrement inférieur au budget. Le montant est de l'ordre de CHF 28'000.--, mais c'est vrai qu'il y a une bonne partie des travaux qui a été faite par le service des parcs et promenades, puisque le coût global est plutôt proche de CHF 48'000.—à CHF 50'000.—mais la différence c'est la participation du service à ces travaux, notamment toutes les fouilles, ce qui a permis de réduire de manière

significative le coût. J'espère avoir répondu à satisfaction à Madame Isabelle KRENGER. Merci, quand même de m'avoir transmis votre petit mot ce matin.

A la demande du Président, Madame Isabelle KRENGER déclare qu'elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité. Elle regrette d'avoir donné du travail à la Municipalité le jour même, elle avait mis un timbre qui aurait dû permettre à la lettre de vous parvenir un peu plus vite.

Madame Marianne HEFHAF demande la parole :

C'est pour un petit truc très, très bête, mais un petit détail qui a peut-être de l'importance. Monsieur le Président que voulez-vous que nous fassions avec nos bulletins de vote ? Est-ce qu'on doit les emmener et les ramener à chaque Conseil ou est-ce qu'on les laisse sur les tables ?

Le Président déclare : J'allais vous en parler en toute fin de Conseil. C'est une très bonne question, mais le greffe nous demande plutôt de les laisser sur les tables pour qu'il puisse nous le remettre lors du prochain Conseil. Comme cela on n'aura pas l'occasion de les oublier. *Il n'y a pas besoin de mettre votre nom sur le feuillet orange. Mais c'était très joli à voir depuis le pupitre. Et je crois que mon successeur aura beaucoup de plaisir à voir ces petits billets oranges se lever.*

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Encore quelques minutes d'attention, il est de tradition en fin de mandat présidentiel que la Municipalité, par quelques mots, témoigne de ses remerciements de l'engagement du Président.

Monsieur le Président du Conseil communal, une année présidentielle peut paraître longue de prime abord, mais à y regarder de près et grâce à la volonté de la nouvelle constitution, cette présidence ne dure en fait que dix mois, puisqu'elle commence par deux mois de vacances, après certes, une petite cure de jouvence qui consiste à assister aux promotions. Une mise en train soft somme tout, à vous qui êtes bien entraîné et assidu des courses d'endurance. Vous avez fait la course de l'Escalade, les 20 km de Lausanne, la course à travers Pully et certainement, j'en oublie, d'autres toutes aussi exigeantes et demandant beaucoup d'efforts. Toutefois pour vous, cette année de présidence ne fût pas une sinécure, puisqu'elle coïncida avec les outils légaux et réglementaires nécessaires au bon déroulement des travaux d'une nouvelle législature. C'est là où vous êtes révélés ce polyvalent, qualificatif souligné dans l'article du 24 heures du 19 septembre 2006. Cela vous a permis de maîtriser, outre les autorisations générales, les débats financiers, je rappelle, le budget, arrêter l'imposition, il y en a eu deux, plan d'investissements, plafond d'endettement, des demandes de crédit multiples, une élection cantonale, sans oublier de nombreuses votations fédérales et cantonales et aujourd'hui l'adoption des comptes et de la gestion 2006. Vous avez fait ce parcours avec précision, voire avec une méticulosité stricte, soucieux de n'oublier aucun détail, au point de relire systématiquement une série d'articles du règlement qui ainsi nous sont devenus familiers. Mais, surtout à chacun de s'exprimer plutôt deux fois qu'une. Derrière un sourire bien veillant se cache un président de conviction aux arguments solides et je dois dire se laissant peu influencer, en tout cas par la Municipalité. Je tiens à témoigner au nom de cette Municipalité et en mon nom personnel combien nous avons apprécié de pouvoir collaborer avec une personne pouvant prendre suffisamment de recul pour défendre les compétences du Conseil communal sans empiéter sur celles de l'exécutif. Architecte, théologien et ancien détenu titrait 24 heures.

Architecte vous avez montré au cours de cette année vos qualités de bâtisseur auprès de la communauté pulliérane. Théologien, sans vous comparer à Nicolas de Flue, vous avez dû faire preuve d'un esprit de conciliation exemplaire, enfin détenu, j'ose espérer que ça n'a pas été le baigne ni pour vous, ni pour votre famille. Au terme de votre présidence, avec toute notre gratitude pour votre engagement, nous vous remettons le traditionnel souvenir témoignant du lien fort tissé entre l'occupant du perchoir et la Municipalité. *Le Conseil applaudit.* Enfin je terminerai cette brève allocution, en félicitant le nouvel élu, Monsieur Pierre-William LOUP et nous souhaitons également qu'il en soit ainsi pour l'année qui débute le 1^{er} juillet. Nous lui souhaitons bon vent et qu'il sache surtout qu'il peut compter sur l'appui de la Municipalité, comme ça été le cas avec les Présidentes et Présidents précédents. Alors à toutes et à tous une bonne soirée, un bon été et de bonnes vacances.

Le Président :

Je ne peux que vous remercier pour les aimables propos que vous venez de tenir à mon égard. J'en suis touché, de même que par les signes d'amitié et d'encouragement que beaucoup d'entre vous m'ont témoigné durant cette année très particulière pour moi. Comme le veut la tradition, mon tour est venu de vous adresser quelques mots et de faire en quelque sorte une revue de ce que fût cette année. Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère Municipale, Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et Mesdames et Messieurs les invités. Chacun sa route, chacun son chemin, chacun son rêve, chacun son destin comme disait la chanson du film « un indien dans la ville ». Cette année ma route a été celle d'un Président du Conseil communal, mon successeur vient d'être nommé et bien qu'il soit préparé à ce qui l'attend, j'aimerais parcourir avec lui et avec vous une partie du chemin qui a été le mien durant cette année de présidence du Conseil communal. Alors qu'est-ce qu'une année de présidence ? Et bien c'est d'abord neuf séances de Bureau du Conseil et cinq dimanches de votations et élections, c'est bien sûr ensuite neuf séances du Conseil communal. Neuf puisque nous avons pris peu d'avance en commençant avec une séance d'assermentation l'année passée déjà. C'est également une multitude d'occasions très diverses, j'en ai compté 55, si je ne me suis pas trompé où j'ai eu le privilège de représenter le Conseil communal et j'ai malgré tout dû m'excuser une bonne douzaine de fois. Mais reprenons par le début, c'est-à-dire par le Bureau du Conseil et ses séances. Alors le Bureau du Conseil c'est le groupe de soutien et d'appui psychologique du Président. L'endroit où il peut s'épancher et tout ou presque tout dire, ses joies, ses soucis et ses doutes. Le Bureau c'est un endroit où l'on travaille en équipe, une ambiance conviviale surtout lors des fameuses « collations » d'après séance. Nous allons reparler d'équipe tout à l'heure, le Bureau en est une, faite de personnalités très diverses et il est bien plus qu'une représentation des différents groupes politiques du Conseil. C'est très chaleureusement que j'aimerais remercier publiquement tous les membres du Bureau. Nous voici arrivés aux séances du Conseil communal. Nos huit séances qui ont suivi la séance d'assermentation ont été épicées par 22 préavis, 3 motions – c'est assez peu – 5 interpellations – chose inédite à Pully depuis de nombreuses années – 4 pétitions. Vous vous rappelez peut-être que lors de la séance d'investiture de ce Conseil nous baignions en pleine ambiance de coupe du monde de football et que j'avais osé quelques analogies entre nos séances et ces joutes sportives. Après une année d'arbitrage j'ai pu observer d'un peu plus près le jeu des différentes équipes de notre Conseil. Vous permettrez à nouveau quelques rapprochements qui n'engagent que moi. Certaines équipes avaient perdu des joueurs clés à l'entre saison et ont dû rapidement trouver un nouveau style de jeu. Fallait-il jouer dur et défensif ou attaquer à outrance. Il y a pu y avoir quelques hésitations avant que le jeu retrouve une certaine fluidité. D'autres équipes savaient qu'avec les joueurs à leur disposition elles allaient passer par les ailes, tantôt par l'aile droite, tantôt également par l'aile gauche. Elles

ont toutefois marqué relativement peu de buts, car comme vous le savez, tous les bons avant-centres sont toujours et encore une denrée rare. Certaines équipes ont joué un jeu un peu terne et stéréotypé, tandis que d'autres ont passé trop de temps à défendre pour seulement penser à marquer des buts. D'autres encore ont attaqué tant et plus, tiré au but dans toutes les positions, mais elles non plus n'ont pas atteint leur cible, la faute peut-être à trop de précipitation. Je vous laisse reconnaître vos équipes préférées et juger si nous avons assisté à des parties de belle facture. Personnellement, je pense que toutes les équipes ont une belle marche de progression et qu'en conséquence elles seront encore meilleures l'année prochaine. Pour finir ce tour d'horizon, il y a une autre séance du Conseil, où le Président, que je suis encore pour quelques jours, a eu de multiples occasions d'aller à la rencontre des sociétés et de la population pulliérane. Alors si parfois les séances du Conseil communal sont un défi pour la vivacité d'esprit du Président et demande une bonne dose de concentration, les représentations et invitations, elles, sont un enrichissement et une stimulation constantes, puisqu'elles permettent de voir le Pully qui bouge. Je ne sais pas si cette nuance vous a déjà frappée, mais il y en a tout cas pour moi une différence entre habiter à Pully et habiter Pully. Nous habitons tous à un endroit, mais habitons-nous véritablement cet endroit ? Habiter une ville ou un village c'est le remplir d'une présence, c'est vivre vraiment cet endroit et le faire vivre. C'est ce que font jour après jour les personnes que j'ai pu rencontrer lors de mes différentes sorties, les responsables et les membres de notre ville de Pully et la rende vivable. Dans quelques minutes je vais quitter ce perchoir, et samedi soir avant de me coucher je raccorderai définitivement ma belle casquette de Président du Conseil. Mais en rentrant dans le rang, il me restera une multitude de souvenirs. Il me restera également et surtout la volonté de défendre ces équipes qui font le beau jeu, c'est-à-dire ceux qui font vivre Pully. Chacun sa route, chacun son destin, passe le message à ton voisin, dit la chanson. Je passe donc le message à mon successeur Monsieur Pierre-William LOUP qui va prendre le relais dès dimanche prochain et à qui je souhaite tout de bon et je ne peux qu'espérer qu'il vive une année aussi passionnante et riche que celle qui se termine pour moi. J'aimerais qu'il ait autant de plaisir à vivre sa présidence que j'en ai eu à vivre la mienne. Je rentre donc dans le rang et je me réjouis de participer à nouveau aux débats de ce Conseil à ma place, côté rue de la Poste de cette salle. Il me reste maintenant à vous souhaiter à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, un excellent été et à vous remercier pour votre attention.

La parole n'est plus demandée. Le Président donne quelques informations : le nouveau Bureau qui a été élu ce soir se réunira le mercredi 4 juillet 2007 à 18h00 à la salle Davel pour la première séance du Bureau qui sera la passation des pouvoirs. Le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu le 12 septembre 2007 à 20h00 dans cette même salle et sous la présidence de Monsieur Pierre-William LOUP. Il est 21h30 le Président lève cette séance.

La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON

Vu le Président :

Marc ZOLLIKER

